

Macron hué à Rouen : Macron, démission !

écrit par Christine Tasin | 1 novembre 2019



Pas de chance pour Narcisse, les Français ont de la mémoire et ils aiment les rimes... *Macron* rime merveilleusement bien avec *démission*...

Les Gilets jaunes ne sont plus dans la rue, mais le rejet de Macron est optimal, malgré ses simagrées et ses manipulations.

A la moindre sortie, soit il se fait huer soit il est caché, empaqueté et les éventuels manifestants contenus à des kilomètres...

A Rouen il ne pensait pas, apparemment, qu'ils allaient lui tomber dessus !

Ici il est pris à partie par une Française lui reprochant les inégalités... on voit la gourdasse à côté de Macron ricaner bêtement... une vraie tête à claque. Et Macron débordé par quelqu'un qui ne le laisse pas parler pas enfumer comme à son habitude.

.

Il aurait pu se douter que sa visite ne serait pas particulièrement appréciée. Samedi dernier une manifestation avait réuni 500 personnes exigeant des réponses à leurs questions, exigeant de la transparence...

545 plaintes ont été déposées mais les habitants de Rouen n'ont toujours aucune réponse à leurs questions...

Macron s'est engagé à ce que les 545 plaintes soient instruites... les promesses n'engagent que ceux qui y croient !

Et il a maladroitement essayé d'expliquer pourquoi il ne s'était pas déplacé lors de l'explosion, arguant que ce n'était pas la place d'un Président de la République, ce que les us et coutumes de la 5ème démentent...

.

En tout cas, à Rouen, on ne sait toujours pas ce qui s'est passé ni quels sont les risques encourus par ceux étaient dans la ville le jour de l'explosion et les suivants. On se

demande bien ce que Macron est venu faire...

.

On rappellera que, si à Rouen les choses sont- en l'état- infiniment moins graves qu'à Toulouse parce qu'il n'y a pas eu de morts, les enquêtes interdites de Mennessier et Casteret laissant penser qu'il s'agissait d'un acte terroriste ne sont pas rassurantes. Pour la vérité, pour la confiance qu'on peut avoir en nos gouvernants, pour l'avenir.

[...]

Le déroulement et les résultats de l'enquête officielle sont critiqués par la plupart des auteurs de la littérature citée plus bas. D'autant que trois jours après la catastrophe, le [24 septembre 2001](#), Michel Bréard, le procureur de la République de Toulouse, avait annoncé être sûr que les causes de la catastrophe étaient accidentelles à plus de 90 % [28 tout en excluant l'hypothèse d'un attentat. Dès l'après-midi du drame, le Président de la République et le Premier ministre, Jacques Chirac et Lionel Jospin](#), avaient également privilégié la thèse de l'accident, certes en termes plus mesurés, mais sans disposer eux non plus d'indices ou d'éléments probants.

Des experts et le maire de Toulouse, [Philippe Douste-Blazy](#), s'étaient émus d'une enquête dont les conclusions sont données avant même qu'elle ne commence [29. Certains médias, comme Le Figaro et Valeurs actuelles,](#)

[qui avançait d'autres pistes que l'accident, ont été poursuivis en justice et poussés à se taire](#)^{30.}

Dans leurs livres et articles de presse, [Anne-Marie Casteret](#) et Marc Mennessier [31 d'une part, Franck Hériot et Jean-Christian Tirat](#)^{35 d'autre part, ont examiné}

[les pistes d'un possible attentat](#)³⁷ : [la thèse d'un attentat](#) a été rapidement évoquée, la catastrophe s'étant produite dix jours seulement après les [attentats du 11 septembre 2001](#). [En dépit d'indices troublants, cette piste n'a été suivie que quelques jours, les](#)

recherches menées par une équipe de la police judiciaire de Toulouse et par les Renseignements généraux (RG) ayant été interrompues sur ordre de leur hiérarchie dix jours après les faits. D'après Alain Cohen, ancien fonctionnaire de la police judiciaire, l'ancien chef de la police judiciaire Marcel Dumas ³⁸ aurait déclaré le soir du 21 septembre 2001 au retour d'une réunion avec la préfecture et le parquet :

« Si Paris veut que ce soit un accident, ce sera un accident. »

La perquisition effectuée au domicile du principal suspect – un ouvrier intérimaire retrouvé mort près du cratère de l'explosion dans une tenue qui évoque certains kamikazes islamistes – ne fut menée qu'après que l'appartement eut été vidé de tous les effets personnels ayant appartenu au défunt. Ses communications téléphoniques n'ont pas été étudiées en détail ³⁹. Les policiers n'ont pas obtenu l'autorisation d'auditionner le médecin légiste, Anne-Marie Duguet⁴⁰

qui, lors de l'autopsie effectuée à la morgue de l'hôpital Purpan, avait attiré leur attention sur la tenue extravagante de cet homme (cinq slips et caleçons superposés) et sur l'étrange propreté de son corps. « Cet homme s'était préparé à avoir une relation avec Dieu » avait-elle confié à un enquêteur de la police judiciaire.

Dans leur ordonnance de renvoi du 9 juillet 2007, les juges d'instruction ont repris l'explication donnée par les proches du défunt, à savoir qu'il s'habillait ainsi pour masquer sa maigreur dont il faisait un complexe. Or, le rapport d'autopsie a établi qu'au moment de son décès, le suspect avait une corpulence normale. Par ailleurs, dans leur « note blanche » du 3 octobre 2001, les RG ont précisé qu'il avait été recruté quelques mois auparavant par un groupe islamiste toulousain. Enfin, les photos prises lorsqu'il est extrait de sa housse mortuaire, juste avant l'examen de corps, montrent qu'il était vêtu d'un tee-shirt et d'un pantalon présentant des traces de brûlures ponctuelles, alors qu'au-dessous, son thorax et son abdomen étaient profondément brûlés sur une large surface. Ce qui a conduit certains à penser que ses vêtements ont été changés après son décès bien que le bras ait été collé au thorax par la combustion. Une hypothèse alternative serait que les vêtements n'ont pas été changés,

mais que les profondes brûlures seraient dues à une électrocution, le courant ayant circulé dans les chairs et non dans les vêtements de la victime, provoquant la combustion interne du corps. Ces brûlures seraient concomitantes des dommages subis par le réseau électrique AZF lors de la première explosion, précédant d'une dizaine de secondes celle du hangar 221 (voir plus bas le paragraphe « Perturbations électriques ou électromagnétiques ») et excluraient par conséquent toute participation de la victime à une action kamikaze, Hassan Jandoubi étant déjà décédé au moment de l'explosion du Hangar 221.

Des revendications, au nom du « Djihad islamique » (« [Jihad islamique](#) » est le nom de nombreux groupes terroristes, mais aucun d'entre eux n'est connu pour opérer en France à ce moment-là) et de « Alpha Bravo » (groupe inconnu), ont été envoyées à la gendarmerie, à la police ainsi qu'à la presse et à la télévision locale. Ces revendications sont considérées comme trop peu sérieuses pour que les autorités judiciaires modifient leur attitude, qui est de considérer l'absence de revendication crédible comme un argument majeur pour écarter la thèse de l'attentat.

Wikipedia.